

Le lundi 7 juillet 2014

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

GRANDE CONFÉRENCE SOCIALE POUR L'EMPLOI **La lutte contre le chômage des personnes en situation de handicap doit figurer dans les priorités !**

Alors que la 3ème Grande Conférence Sociale pour l'emploi s'ouvre aujourd'hui, l'Association des paralysés de France (APF) rappelle que la lutte contre le chômage des personnes en situation de handicap doit constituer une priorité.

En effet, l'association déplore le taux de chômage particulièrement élevé (22%) et l'aggravation du nombre de demandeurs d'emploi en situation de handicap (+ 80% entre 2008 et 2013). L'augmentation du chômage des personnes en situation de handicap est particulièrement inquiétante !

L'APF demande également que les partenaires sociaux engagent des négociations interprofessionnelles pour les personnes éloignées de l'emploi, incluant les personnes en situation de handicap afin de permettre la sécurisation de l'accès et du maintien en emploi des personnes les plus vulnérables sur le marché du travail.

À l'occasion de cette conférence sociale, l'APF a communiqué une contribution sur l'emploi des personnes en situation de handicap aux pouvoirs publics et aux partenaires sociaux.

Ainsi, l'APF fait les constats suivants :

- Une gouvernance des politiques de travail et d'emploi des personnes en situation de handicap segmentée, fragile, insuffisamment lisible, maillée et construite (convention multipartite, pacte pour l'emploi en EA, travail en ESAT) ;
- Une aggravation des difficultés d'accès et de maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap (+80% d'augmentation du nombre de demandeurs d'emploi en situation de handicap depuis 2008 : de 228.000 fin 2008 à 413.000 fin 2013, place des seniors et des jeunes) ;
- Les limites des dispositifs existants et leur fonctionnement en silos (faiblesse des articulations insertion pro, médico-social, insertion, entreprises, inadéquation des outils d'accompagnement des parcours) ;
- Une absence de sécurisation des parcours vers et dans l'emploi pour une population vulnérable (surexposition aux risques d'exclusion durable de l'emploi) ;
- Des trappes à inactivité liées à des cadres administratifs inadéquats (restriction substantielle et durable d'accès à l'emploi, reconnaissance de la lourdeur du handicap).

Ainsi, pour répondre à ces principaux constats, l'association propose d'agir sur 3 leviers :

- Rénover le dialogue sur le travail et l'emploi des personnes handicapées dans une approche transversale et globale incluant le milieu ordinaire (privé et public), le secteur protégé en mobilisant l'ensemble des parties prenantes ;
- Développer un plan d'action résolu en faveur de la lutte contre l'exclusion professionnelle et pour l'emploi des personnes en situation de handicap durablement exclues du marché de l'emploi (accès, développement des carrières et maintien dans l'emploi à tous les âges de la vie professionnelle notamment aux deux extrémités : jeunes et seniors) ;
- Intégrer dans le Pacte de responsabilité et de solidarité des éléments dynamiques pour une société inclusive responsable et solidaire (place des personnes durablement éloignées de l'emploi dans les entreprises dont obligation d'emploi des personnes handicapées, respect des AD'AP et des normes d'accessibilité dans les ERP).

Contact presse :

Evelyne Weymann : 01 40 78 56 59 – 06 89 74 97 37